

Nouvelle flambée à venir sur les factures d'électricité ?

EXCLUSIF | En 2026, de nouveaux objectifs de sobriété seront imposés aux acteurs du secteur. Leur impact pourrait renchérir les prix jusqu'à 1 000 € par an par ménage.

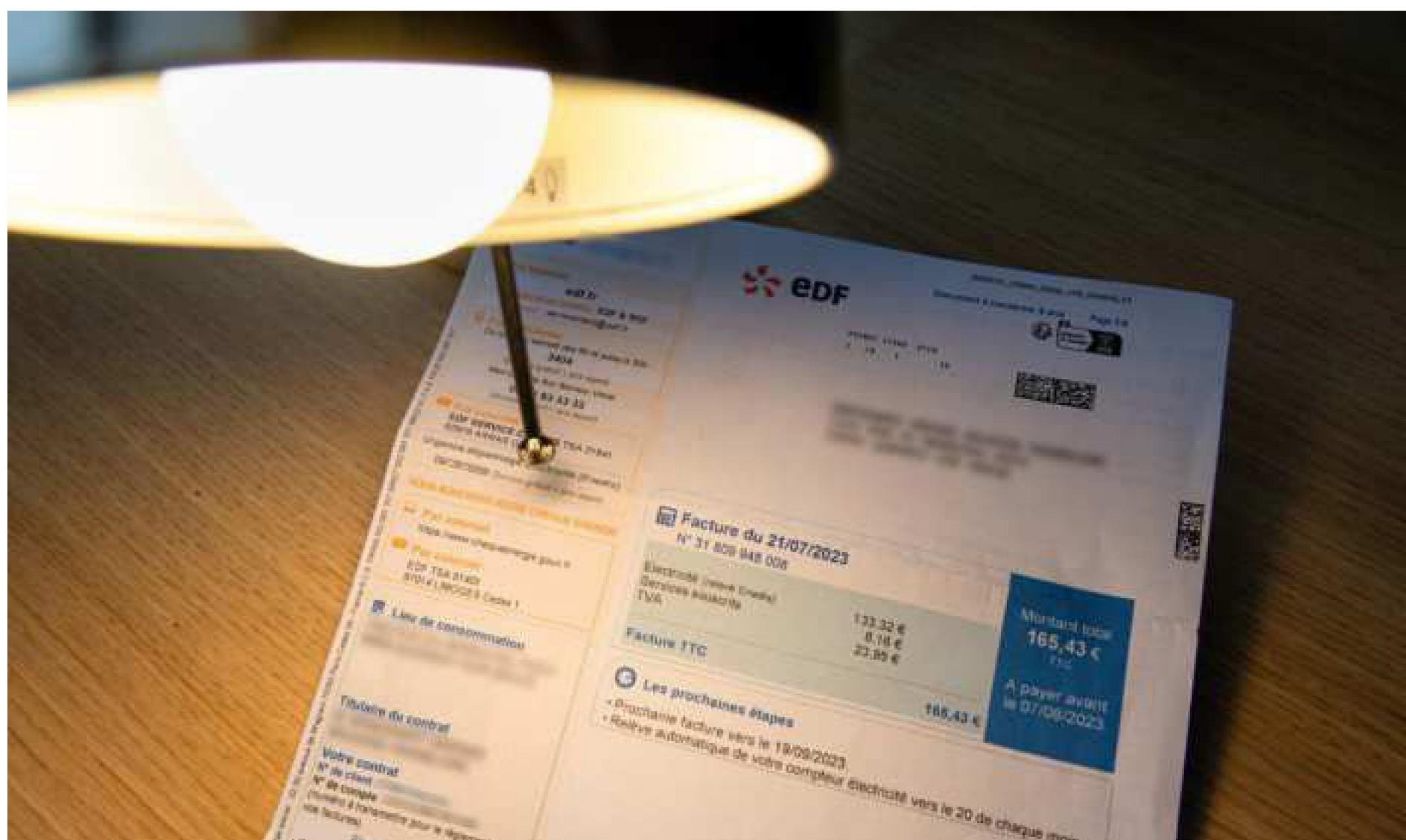
Erwan Benezet

DÉJÀ TACLÉS la semaine dernière par la Cour des comptes pour leur manque d'efficacité, favorisant une fraude endémique, les certificats d'économie d'énergie (CEE) reviennent sur la table concernant un autre problème, et non des moindres : leur impact sur les tarifs.

Dans une étude commandée par l'Union française de l'électricité (UFE) qui doit être publiée ce mardi matin, le cabinet Columbus Consulting alerte sur la flambée, notamment dans l'électricité, que les prochains objectifs de CEE ne manqueront pas d'occasionner sur les tarifs d'électricité à partir de 2026. Actuellement, le coût que fait peser le dispositif sur les entreprises du secteur renchérit déjà au minimum les factures de 4 %, soit environ 200 € en moyenne par an, toutes énergies confondues : l'électricité, donc, mais aussi le gaz, le fioul ou encore le carburant.

Les économies réalisées ne sont pas mesurables

« Les objectifs de réduction de consommation d'énergie imposés à ces mêmes entreprises s'annoncent encore plus draconiens dès 2026, alerte Nicolas Goldberg, expert énergie au sein du cabinet, qui a coordonné l'étude, en s'appuyant sur des données



L'augmentation des tarifs liée aux certificats d'économie d'énergie serait une mauvaise nouvelle, alors que les prix de l'électricité ont déjà bondi de 45 % en moins de deux ans.

fournies par la Direction générale énergie et climat (DGE). L'impact pourrait alors être multiplié par cinq, et atteindre les 900 € à 1 000 € supplémentaires par ménage. À consommation égale, c'est énorme. » Et une très mauvaise nouvelle pour les ménages français, alors que, consécutivement à la crise énergétique, et en dépit du bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement à l'automne 2021, les tarifs de l'électricité ont bondi de 45 % en moins de deux ans.

Pour rappel, le dispositif des certificats d'économie d'énergie oblige les grands acteurs du secteur (EDF, Engie, Total-

Energies ou même certaines enseignes de la grande distribution) à pousser leurs clients à plus de sobriété. Ce qui peut paraître contre-intuitif, puisque l'objectif de ces mêmes entreprises consiste avant tout à leur vendre le plus d'énergie possible. Il n'empêche : les pouvoirs publics leur imposent depuis 2006 d'inclure dans leurs politiques commerciales l'achat d'appareils plus économes (pour le chauffage notamment), voire à réaliser des travaux de rénovation, comme l'isolation des combles. En échange, les ménages peuvent bénéficier d'une aide financière. Si les

entreprises ont joué le jeu, elles accumulent des certificats, leur permettant d'échapper à de possibles sanctions financières.

Un dispositif fustigé par la Cour des comptes

« L'objectif de cette étude n'est pas de remettre en cause le dispositif en tant que tel, précise Nicolas Goldberg. N'oublions pas que nous nous sommes collectivement fixé dans toute l'Europe un objectif de neutralité carbone d'ici à 2050, ainsi qu'une baisse de 55 % de nos émissions de CO₂ d'ici à 2030. » La marche est haute. Même dans un pays

comme la France, où la production d'électricité se trouve largement décarbonée grâce au nucléaire et au renouvelable, nous consommons encore 60 % d'énergies fossiles, généralement importées. S'en défaire constitue donc aussi un enjeu de souveraineté et de résilience économique. « Mais à fixer des objectifs trop hauts sans se soucier de comment ça suit derrière, on crée des effets d'aubaine et des fraudes sur lesquelles tout le monde a intérêt à fermer les yeux », déplore l'expert.

L'étude de Columbus Consulting critique également le fait qu'il est aujourd'hui difficile, si ce n'est impossible, de faire le lien entre le montant des CEE collectés et les économies d'énergie dûment réalisées (mesurées en térawatt-heures, ou TWh). Et donc d'en mesurer l'efficacité réelle.

Le cabinet fustige aussi – comme la Cour des comptes il y a une semaine – le manque de stabilité du dispositif, mais également de ceux auxquels il est conditionné. « MaPrimeRénov' a, par exemple, été revue pas moins de deux fois pendant la seule durée de cette étude, et a même encore été modifiée depuis, regrette Nicolas Goldberg. Comment voulez-vous que les ménages acceptent de telles hausses de factures si les résultats ne sont même pas visibles ? »